

## REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

**Sommaire.** — FRANCE. — 1° Fondation de Saint-Léonard. — 2° Œuvre de l'Hospitalité de nuit pour les hommes. — 3° Œuvre israélite de travail et de placement. — Société de patronage pour les libérés protestants. — ÉTRANGER. — 1° Projet de statuts pour la Société protectrice des prisonniers libérés de Varsovie. — 2° Société royale pour le patronage des prisonniers libérés de Londres. — 3° Société de patronage pour les libérés de Stockholm. — 4° Société de patronage du grand-duché de Hesse. — 5° Association pour la protection et la surveillance des condamnés libérés de Zurich. — 6° École industrielle de filles du Connecticut. — 7° École de réforme pour les garçons de New-Jersey. — 8° École industrielle pour les filles de New-Jersey. — 9° Salles d'asiles de Saint-Francisco.

### FRANCE

#### I

#### *Fondation de Saint-Léonard.*

*Compte rendu de l'année 1881.*

Nous avons, à maintes reprises, appelé l'attention de nos lecteurs sur cette œuvre intéressante fondée et dirigée par le vénérable abbé Villion (1).

Voici le compte rendu *in extenso* de l'année dernière :

« Cette fondation dit l'abbé Villion, n'est pas de celles dont le titre suffit à éveiller la sympathie ou à exciter la charité et

on lui oppose encore trop d'objections ou d'indifférence, pour qu'il soit inutile d'en reparler.

» Suivant les uns, c'est une utopie de rêver l'amélioration d'adultes endurcis dans le crime, de croire à leur repentir et à leurs bonnes résolutions, de prétendre les assujettir au travail et au respect des lois. Suivant d'autres, c'est un tort de protéger ceux que la justice a eu raison de punir, de leur attribuer des ressources à peine suffisantes pour les indigents honnêtes, et d'offrir ainsi une prime à l'inconduite en lui assurant une assistance que le malheur irréprochable ne rencontre point aussi aisément.

» Nous répondrons tout d'abord, qu'il n'y a pas dans les prisons que des natures perverses et qu'à côté des criminels dont la dépravation paraît incurable il y a, en bien plus grand nombre, les faibles, les ignorants, les délaissés, que l'entraînement ou la misère a rendus pour une fois coupables, mais qu'une bonne influence parvient à ramener. Ils n'ont connu du monde que ses dédains et ses rigneurs et ils ont été aigris ; ayez pour eux de la compassion, de l'indulgence, du dévouement, ils n'hésiteront pas à écouter vos avis et à les suivre. En est-il un seul qui, à son entrée dans nos asiles, repousse l'instruction qu'on lui offre, l'instrument de travail qu'on met dans ses mains, les efforts qu'on lui demande sur lui-même ? Il peut y avoir des rechutes ; mais elles ne détruisent jamais toute l'amélioration obtenue pendant la durée de l'assistance, et il est une heure où nos réfugiés se rappellent assez les enseignements que nous leur avons procurés, pour ne pas expirer sans un suprême repentir. Ce résultat peut bien consoler des déceptions passagères et absolument inévitables.

» Nous dirons à ceux qui nous reprochent d'attribuer à des indignes les dons de la charité, que ces dons sont dus sans distinction aux plus malheureux de nos frères, qu'ils soient ou non coupables ; or, les plus malheureux ne sont pas toujours ceux qui nous tendent la main dans les rues ou à nos portes. Ceux-là peuvent avoir du travail, s'ils sont valides, et nombre de refuges leur sont ouverts, s'ils sont âgés ou infirmes ; tandis que les condamnés sont partout repoussés. Impossible, aujourd'hui surtout, de cacher leur passé, par suite de l'usage abusif du casier judiciaire, qui n'est pas moins exigé dans l'atelier que dans le cabinet du juge instructeur. Et cependant dire à un

(1) Voir le *Bulletin* de mai 1880.

homme : Parce que tu as failli une fois, tu es à jamais condamnable et deshonoré, n'est-ce pas une injustice contre cet homme et contre la loi elle-même dont on aggrave et dont on centuple les rigueurs ? Pour refuser d'accueillir et d'assister ceux qui sont tombés, il faudrait au moins avoir tout fait afin d'empêcher leurs chutes ; or, que répondre à cette question du poète ?

Que fûmes-nous pour eux avant cette heure sombre ?  
Avons-nous protégé les faibles ? avons-nous  
Pris ces enfants tremblants et nus sur nos genoux ?  
L'un sait-il travailler et l'autre sait-il lire ?  
L'ignorance finit par être le délire.  
Les avons-nous instruits, aimés, guidés enfin,  
Et n'ont-ils pas eu froid ? et n'ont-ils pas eu faim ?

» Reconnaissons de bonne foi que la plupart des condamnés n'avaient pas reçu une éducation et une protection suffisantes pour être en état de résister aux fâcheux entraînements ; peut-être n'avons-nous pas fait à cet égard tous les sacrifices désirables ; peut-être avons-nous trop excité leur convoitise par le spectacle de notre luxe et de nos plaisirs. Ce ne serait pas seulement alors notre cœur, mais notre conscience, qui nous obligerait à leur venir en aide et à les replacer dans nos rangs !

» Nous ajouterons, pour ceux qui n'opposent à notre œuvre que de l'indifférence ou de la neutralité, qu'il s'agit d'une question de sécurité plus encore que de sentiment. En effet, la récidive devient par son accroissement un effroyable péril ; de 10 0/0 en 1830, de 18 0/0 en 1848, elle est aujourd'hui de 50 0/0 et, en moins de trois ans, la moitié des libérés reviennent dans les prisons plus corrompus que jamais.

» Notre système pénitentiaire n'atteint donc pas ce qui devrait être son but principal, l'amendement du coupable, et ce n'est pas l'emprisonnement cellulaire établi, du moins en principe, par la loi du 5 juin 1873, qui sera un remède suffisant. Comme l'a dit M. d'Haussonville « quelle que soit cette réforme, elle restera vaine si, à l'heure de la libération, le détenu est livré sans transition et sans appui à toutes les difficultés de l'existence, à toutes les séductions de la liberté. »

» C'est de cette pensée que sont nées et que s'inspirent les sociétés de patronage, dont les incontestables bienfaits se produisent sous deux formes principales ; la visite dans la prison et le placement chez un patron ou dans un atelier. Toutefois, comme les visites dans la prison sont nécessairement rares et

sommaires et comme, d'autre part, il faut beaucoup de temps et de démarches pour trouver du travail aux libérés, pour rapatrier les uns, pour faire engager les autres dans l'armée, il était indispensable de créer des asiles d'un caractère quelque peu permanent.

» C'est là seulement qu'on peut arriver à connaître complètement le libéré, à le préserver de l'oisiveté et de l'abandon, à lui donner un enseignement soutenu, à reconstituer ses forces, à lui apprendre un état, à lui inculquer l'amour du travail et de l'honnêteté.

» Tels sont les avantages exceptionnels que présentent les deux asiles de Saint-Léonard, dont M. Raoul Jay a bien voulu dire devant la Société des Prisons, qui l'a si heureusement choisi pour l'un de ses secrétaires : « C'est la consolation d'une nation et l'espérance de son avenir devoir naître et se développer chez elle de pareilles œuvres qui ne craignent pas de tendre la main à ce qu'il y a en ce monde de plus déclassé » et de plus compromis. »

» Quant à nous, nous persistons à penser que la récidive diminuera plus rapidement encore qu'elle a augmenté, le jour où un asile de ce genre sera ouvert près de chacune de nos prisons. Ce jour viendra si les pouvoirs publics, convaincus que là est le meilleur remède, se décident à favoriser l'initiative privée, soit en lui tenant compte des économies procurées à l'État, soit en lui accordant des subventions suffisantes.

» Jusqu'à présent c'est la générosité de nos citoyens qui a fait les frais de l'installation et de l'entretien de nos asiles et M. le Ministre de l'Intérieur n'a pu disposer à leur profit que d'allocations modiques, toujours reçues avec la plus grande reconnaissance.

» Grâce à quelques dons extraordinaires récemment recueillis et aux efforts que s'imposent les Directeurs de nos asiles pour ne plus recourir à notre caisse centrale, notre dette primitive ne s'est point accrue, elle est encore de 60,000 francs, en chiffres ronds.

» Il importait de trouver un moyen de l'éteindre et le conseil de l'œuvre s'est décidé à mettre en vente certaines parcelles du domaine du Sauget, dont l'aliénation ne diminuera pas sensiblement nos produits agricoles. Cette indispensable mesure exigera peut-être quelque délai, par suite des pertes financières

qui viennent d'arrêter tant d'acquéreurs ; mais nous connaissons la patience de nos charitables créanciers et nous espérons la mériter par des remboursements partiels. Puissent de nouveaux dons extraordinaires favoriser notre bon vouloir !

» La mort a frappé deux coups bien douloureux au sein du conseil d'administration en le privant du concours dévoué de MM. Péricaud et Meyssonnier.

» M. le marquis de Quinsonas, propriétaire dans le voisinage du Sauget, a bien voulu remplacer le très regretté M. Péricaud, et notre petite colonie profitera grandement de son expérience, de sa haute situation et de son ardeur pour le bien.

» M. le colonel Meyssonnier était, dans notre conseil comme partout, un modèle d'exactitude, de sagesse et de perfection chrétienne ; nous ferons tous nos efforts pour lui donner un successeur digne de lui.

» Nous ne terminerons pas ces observations générales sans remercier du fond du cœur les bienfaiteurs et souscripteurs de notre œuvre. Le moment serait mal choisi pour solliciter longuement leur charité et nous dirons seulement que, la sachant inépuisable, nous ne cessons point de compter sur elle ! »

#### Asile de Couzon (Rhône).

Nous avons dit que le zèle et le dévouement de M. le Directeur étaient toujours en proportion des difficultés et des événements ; or, c'est bien le cas de le répéter, puisque l'ordre, la discipline et le travail règnent mieux que jamais dans une maison dont il reste la seule autorité, son dernier collaborateur n'étant pas encore remplacé. Quant à son *état-major*, il ne se compose toujours que de trois ou quatre sœurs et d'un vieux frère, malgré toute augmentation de charges et de fatigues. C'est assez dire que chacun fait l'impossible.

Le nombre des réfugiés admis dans l'asile de Couzon, depuis son ouverture, a été de 1,605, avec une moyenne de 96 par année, et, en 1881, nous avons eu 97 admissions et 91 sorties. Les sorties se décomposent ainsi : 51 partis volontairement, 7 renvoyés, 20 placés comme ouvriers, 3 rendus à leurs parents, 2 appelés sous les drapeaux et 8 envoyés dans les hôpitaux.

Le travail ayant été assez soutenu pendant l'année, le prix de la journée s'est élevé en moyenne à 1 fr. 29 c., mais la dépense générale par jour et par réfugié, est de 2 fr. 05 c.

Il nous est venu des libérés de 34 départements différents, dont 24 du Rhône, et la moyenne du séjour a été de 8 mois pour ceux qui sont déjà sortis.

#### Résumé des recettes et des dépenses :

RECETTES	
Cordonnerie . . . . .	Fr. 16.500 54
Industries diverses . . . . .	566 15
Cheptel, exploitation . . . . .	2.939 47
Subvention de M. le Ministre. . . . .	1.500 »
Dons reçus à l'asile. . . . .	5.761 50
Ventes des toiles du Sauget . . . . .	240 »
Dû à la maison . . . . .	3.000 »
TOTAL. Fr.	30.507 66

DÉPENSES	
Comestibles, cave. . . . .	Fr. 16.248 16
Bâtiments . . . . .	2.831 05
Vestiaire, literie, mobilier. . . . .	1.071 50
Blanchissage, éclairage, chauffage . . . . .	1.311 55
Culte, infirmerie . . . . .	441 45
Pécule, secours, avances . . . . .	5.458 53
Dépôts, masse des hommes . . . . .	1.624 59
Frais généraux. . . . .	3.096 40
TOTAL. Fr.	32.083 23

D'où résulte un déficit de 1,575 fr. 57. c.

#### Asile du Sauget (Isère).

On ne peut trouver qu'au Sauget un dévouement égal à celui que nous avons signalé à Couzon et, à cet égard, M. l'abbé Bonhomme est bien le digne concurrent de M. l'abbé Villion. Son *état-major* ne se compose que de l'excellent abbé Meindre et de trois pauvres sœurs ; mais il a son *Corps diplomatique* et ses *représentants* au dehors. Quelle précieuse *ambassadrice*, par exemple, que M<sup>me</sup> de M... qui défend si bien à Paris les intérêts de la colonie et conclut en sa faveur tant de traités de commerce ! Nous ne pouvons malheureusement, faute de ressources, ouvrir assez d'ateliers et expédier assez de marchandises.

L'exploitation agricole ne laisse rien à désirer et les récoltes

donnent les plus belles espérances. Les prairies nouvellement créées sont en plein rapport et ce rapport est tel que nous pouvons augmenter l'élevé du bétail, même en vendant, comme il a été décidé, une vingtaine d'hectares de prés anciens. Actuellement le bétail comprend 36 bêtes à cornes.

Parmi bien d'autres améliorations, nous signalerons la clôture du jardin potager, l'installation d'une pompe et d'un puits, des plantations d'arbres à fruits, la construction d'un séchoir, la réfection des fossés et des conduits pour l'écoulement des eaux et l'installation d'un ponton sur le Rhône, pour faciliter l'envoi par les bateaux à vapeur des marchandises et denrées. La plupart de ces améliorations constituent des mises de fonds très utiles et n'entraîneront pas de nouvelles dépenses.

Pendant la dernière année, nous avons eu 24 admissions et 20 sorties de réfugiés; 10 sont partis volontairement, 5 ont été renvoyés et 4 ont été placés; un seul est entré à l'hôpital.

La durée de la résidence a été en moyenne de 7 mois pour ceux qui sont sortis; elle est de 14 mois pour ceux qui restent dans l'asile.

La conduite de tous a été pleinement satisfaisante et deux d'entre eux ont été exonérés de la surveillance; c'est ainsi qu'antérieurement, trois avaient pu se marier et s'établir honorablement; six avaient continué à se faire apprécier par leur maîtres et trois étaient morts dans les dispositions les plus consolantes.

*Résumé des Recettes et des Dépenses.*

RECETTES	
Toilerie. . . . .	Fr. 18.146 »
Cheptel. . . . .	4.961 85
Basse-cour . . . . .	242 55
Récoltes . . . . .	2.236 25
Vestiaire . . . . .	166 80
Loterie et dons . . . . .	2.650 »
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>Fr. 28.403 54</b>
DÉPENSES	
Achat de fils. . . . .	Fr. 10.563 55
Ustensiles, contremaitre . . . . .	1.180 10
<i>A reporter. . . . .</i>	<i>Fr. 11.743 65</i>

<i>Report. . . . .</i>	<i>Fr. 11.743 65</i>
Cheptel, basse-cour . . . . .	1.409 30
Exploitation. . . . .	3.784 10
Bâtiments, mobiliers. . . . .	1.959 30
Approvisionnements . . . . .	6.027 05
Lingerie, vestiaire. . . . .	568 55
Pécule . . . . .	773 »
Impôts . . . . .	746 10
Culte, frais généraux. . . . .	1.052 80
Frais de loterie . . . . .	262 60
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>Fr. 28.326 45</b>

D'où il résulte un excédent de recettes de 77 francs.

II

*Œuvre de l'Hospitalité de nuit pour les hommes.*

Cette œuvre est de création récente; elle date de 1878. Elle est donc bien jeune encore; nous espérons, comme ses fondateurs qu'elle tiendra ses promesses et qu'elle remplira une longue et utile carrière.

Elle a pour but d'offrir, pendant trois nuits au plus, un abri temporaire aux malheureux qui se trouvent momentanément sans asile, et qui sont ainsi exposés à tous les dangers du cabaret et du vagabondage.

Son utilité est incontestable, et les chiffres suivants que nous prenons, dans le rapport de 1884, en sont la meilleure preuve.

« L'Œuvre a recueilli, pendant l'année 1880, dans ses trois maisons:

» 26,555 pensionnaires qui ont couché pendant 84,120 nuits.

» Ce qui fait une moyenne de 3.16 nuits par tête.

» En ajoutant le nombre des hôtes de cette année à celui des années précédentes, on voit que l'Œuvre a abrité 48,841 malheureux depuis le 2 juin 1878, date de sa fondation.

» Parmi les 26,555 passagers reçus en 1880:

12,850 ont couché à la rue de Tocqueville,

11,787 ont couché à la maison de Lamaze,  
1,918 — au boulevard Voltaire,  
pendant les quatre premiers mois de l'année.

» Ces hommes originaires de toutes les parties du monde, se subdivisent en :

22,089 Français, . . . . .	soit 83 0/0
4,322 Européens . . . . .	} soit 17 0/0
63 Africains. . . . .	
75 Américains. . . . .	
6 Australiens. . . . .	

» Enfin, ils appartiennent à 202 professions différentes parmi lesquelles nous citerons :

193 professeurs et instituteurs,  
2 ingénieurs civils,  
2 avoués,  
5 capitaines au long cours,  
4 officiers.

» L'un de ces derniers, mis à la retraite à la suite de blessures, était venu de la province de Constantine pour suivre un traitement à Paris. Victime d'un vol à son arrivée, il se trouva réduit à demander l'hospitalité et put attendre ainsi son admission à l'hôpital.

» Nous avons eu aussi :

2 dentistes,  
10 entrepreneurs et négociants,  
7 interprètes,  
2 journalistes,  
7 commis-voyageurs,  
1,389 expéditionnaires et employés de commerce.

» Puis des artistes peintres, des sculpteurs, des photographes,  
4 pianistes,  
11 artistes lyriques,  
Et 44 artistes dramatiques.

» L'un de ces derniers, revenu à Paris par suite de la faillite de son Directeur, fut obligé, pour vivre, d'accepter une place de manoeuvre pour servir les maçons. Malgré son habitude des planches, il tomba d'un échafaudage de la hauteur d'un premier étage et se démit le bras. Après l'hôpital, l'Hospitalité devint son refuge. Il y fut habillé convenablement et, grâce à plusieurs démarches tentées en sa faveur, il a contracté un engagement

pour le théâtre de V... , aux appointements de 300 francs par mois.

» Viennent ensuite les professions manuelles :

6,250 menuisiers, serruriers, maçons et autres ouvriers travaillant le bois, le fer ou la pierre ;  
1,066 cordonniers, selliers et ouvriers en cuir ;  
1,935 restaurateurs, cuisiniers, marmitons et marchands de vins, bouchers, boulangers et charcutiers ;  
1,138 tailleurs, apprêteurs, tisserands, bonnetiers, etc. ;  
393 imprimeurs et typographes ;  
746 cochers, garçons d'hôtel ou de magasin et domestiques ;  
1,365 ouvriers d'art, bijoutiers, émailleurs, mosaïstes, lapidaires, etc.

» En dehors des artisans de la ville, nous avons logé 11,007 laboureurs, terrassiers, vigneron, journaliers et travailleurs à la terre, en augmentation de 3,984 sur le nombre de ceux que nous avons recueillis l'année dernière !

» Ce sont ces derniers surtout que l'OEuvre s'efforce de rapatrier pour les rendre aux travaux des champs.

» Nous terminerons cette longue nomenclature par les professions de la rue, parmi lesquelles nous trouvons :

65 marchands forains,  
81 chanteurs ambulants,  
2 prestidigitateurs,  
2 lutteurs,  
Et 8 acrobates.

» Dans plusieurs circonstances, nous considérons comme un devoir de conserver, ainsi que nous vous en avons déjà cité un exemple, des pensionnaires bien au delà du temps réglementaire.

» L'un deux, Jasquin, vieillard octogénaire, ancien bijoutier, s'était trouvé dans une position aisée et sa vie avait été traversée par les aventures les plus romanesques.

» Un autre, originaire des Côtes-du-Nord, ancien capitaine au long cours, paralysé et presque aveugle, avait épuisé ses dernières ressources pour gagner Paris, où il croyait trouver un asile pour terminer sa lamentable existence. Il n'avait que quarante-six ans !

» Grâce à l'intervention de M. Nadault de Buffon, président de la Société des Sauveteurs bretons, l'éminent magistrat qui a

voué son existence au service des pauvres, à la suite de la perte de la vue; grâce aussi au concours de la famille de ce brave marin, nous avons pu le faire admettre dans une maison de province où il se trouve désormais à l'abri du besoin.

» Nous avons eu également un certain nombre d'amnistiés.

» L'un d'eux, pendant les trois jours qu'il passa à l'OEuvre, reçut des bons pour vivre, des vêtements et fut placé chez un opticien ambulancier à raison de 100 francs par mois.

» Voilà notre homme aux anges! — Il revenait de loin! — Le soir, après la lecture du règlement, il s'élança sur l'estrade. Le gérant veut le retenir; vains efforts.

« Camarades! s'écrie-t-il, je suis arrivé à Paris sans ressources, j'ai été voir mes anciens amis et j'ai été repoussé!

» Je suis venu alors ici chez les *cléricaux*. — Savez-vous ce qu'ils ont fait? — Ils m'ont tendu la main, m'ont vêtu, hébergé, couché. Enfin, ils m'ont procuré une place qui me met à l'abri du besoin. Eh bien, vive l'Hospitalité! »

» Pourquoi repousserions-nous cette épithète de *cléricaux*, si elle doit s'appliquer à ceux qui cherchent à soulager les infortunes de tous, qu'ils viennent de Rome ou de Nouméa!

» Nous n'avons donc pas été surpris qu'un soir on nous ait demandé si nous consentirions à laisser nos portes ouvertes jusqu'à minuit pour offrir un abri aux amnistiés qui arrivaient de Brest. Nous avons répondu que notre règlement s'opposait formellement à cette admission tardive, mais que le lendemain nos portes seraient toutes grandes ouvertes aux malheureux qu'on nous annonçait.

» Nous avons recueilli une centaine de vieillards, dont le plus âgé avait quatre-vingt-cinq ans, et de tout petits enfants portés par leurs pères, dont le plus jeune était un joli bébé de deux ans. On avait le cœur tout attendri en voyant ces petits êtres faire ainsi dans un âge si tendre l'apprentissage de la misère. L'un d'eux, âgé de trois ans et demi, accompagnait son père qui chantait dans les rues et qui était incapable de faire un travail quelconque. Ce malheureux était estropié, épileptique et marié! Sa femme se mourait de la poitrine dans un hospice, et pendant qu'elle râlait peut-être... il chantait, et lorsque, par suite de sa terrible maladie, il tombait dans la rue et devenait inerte, son fils donnait l'adresse de l'Hospitalité de Nuit, afin qu'il fût reporté à son domicile provisoire. Il nous quitta après

avoir amassé sou à sou le denier à Dieu qu'il devait donner au concierge d'un garni où il s'était procuré un logement.

» L'OEuvre a su placer cette année 3,501 de ses pensionnaires. Si on ajoute les 428 hommes que les compagnies de chemins de fer, toujours si bienveillantes pour nous, ont acceptés, nous trouvons un total de 3,929 hommes placés.

» Nous ne cesserons pas de rappeler à tous les industriels, commerçants et patrons, que nous sommes une agence de placements « sans frais », et nous disons franchement : Nous ne connaissons nos hôtes que d'hier, prenez vos renseignements!

» Si nous étions aidés davantage dans cette œuvre de placement, nous n'aurions pas eu la douleur de voir un ingénieur civil accepter l'emploi d'homme de peine chez un fabricant de produits chimiques et un professeur devenir lampiste au chemin de fer de l'Est; un artiste décorateur entrer comme relayeur au dépôt des Omnibus et un artiste lyrique comme homme de peine à la gare des Batignolles!

» L'OEuvre a rendu aussi quelques services accidentels :

» Deux vieillards, M. et M<sup>me</sup> R..., âgés de 83 et 85 ans, tombés dans la plus grande misère à la suite d'un incendie dans lequel ils avaient perdu tout ce qu'ils possédaient et venus à Paris demander un secours à leur fils dont ils ne connaissaient pas l'adresse exacte, ont pu, grâce à l'OEuvre, retrouver leur enfant, qui les a généreusement secourus.

» Parfois il nous arrive des familles entières, se dépaysant pour fuir la misère. Alors nous envoyons les femmes et les jeunes enfants aux asiles de femmes, dont l'un a été ouvert dans la rue Saint-Jacques par la Société philanthropique et dont le second a été installé tout récemment à Auteuil et confié aux soins de religieuses dévouées.

» Nous ne pouvons que nous réjouir d'avoir été les inspireurs de ces asiles dus à des initiatives étrangères à la nôtre, mais assez semblables dans leur forme et leur but, puisque le public les a parfois confondues avec nos maisons, qui les premières ont reçu pour titre le nom sympathique d'*Hospitalité de nuit* que nous revendiquons pour elles. »

Le premier budget celui de 1878 s'était soldé par un déficit de 9 fr. 05 c., le second, celui de 1879, malgré les frais considérables de premier établissement, avait présenté un excédent de 16, 774 fr. 20 c.

En 1880, la recette totale a été de 55,047 fr. 78 c. et l'excédent de 48,214 fr. 63 c..

L'œuvre a ouvert de nouveaux asiles et aujourd'hui elle possède trois maisons; la première, rue de Tocqueville, 59, siège de l'œuvre; la seconde boulevard de Vaugirard, 14; la troisième, rue de Laghouat, 13.

En 1881, les pensionnaires ont été encore plus nombreux qu'en 1880, et nous prenons, dans le rapport présenté le 12 mars dernier par M. le baron de Livois, président, à l'assemblée générale, les détails suivants.

» Pendant l'année 1881, l'Œuvre a recueilli dans ses maisons 27,950 pensionnaires, qui ont couché pendant 78,006 nuits.

» En ajoutant le nombre des hôtes de cette année à celui des années précédentes, on voit que 76,791 pauvres ont passé 231,316 nuits dans l'Œuvre depuis sa fondation.

Les 27,950 pensionnaires de cette année, originaires de toutes les parties du monde, se subdivisent en :

24,198 Français . . . . .	soit 87 0/0
3,683 Européens . . . . .	} soit 13 0/0
37 Africains . . . . .	
3 Asiatiques . . . . .	
27 Américains . . . . .	
2 Australiens . . . . .	
<u>27,950</u>	

» Nos pensionnaires appartiennent à toutes les professions et même à toutes les classes de la société.

» Croirait-on que les plus nombreux sont les cultivateurs : jardiniers, vigneron, charretiers et journaliers? Nous en avons reçu 10,114! Ce n'est pas sans un regret profond que nous constatons la présence à Paris d'un si grand nombre d'ouvriers ruraux, alors que la culture est en souffrance dans bien des pays, faute de bras. Ajoutons cependant que, parmi ces derniers, il y en a qui ne font que traverser Paris pour se rendre d'une localité dans une autre en temps de moisson, et qui sont heureux de trouver chez nous une hospitalité que nous ne leur refusons jamais.

» Un soir, toute une famille de cultivateurs se présente dans une de nos maisons : le père, la mère et quatre enfants. Ils arrivent d'Alsace, à la recherche d'un fils qui doit leur venir en

aide, et ils apprennent avec une bien vive angoisse que ce dernier a quitté Paris depuis deux mois pour se rendre à Amsterdam. Il ne leur reste pas une obole; on les loge, on les nourrit. La Compagnie du chemin de fer de l'Est leur accorde une demi-place et un bienfaiteur complète la somme nécessaire pour leur permettre de regagner leurs foyers. Ils purent repartir à demi consolés, bénissant la main secourable qui les avait tirés de la détresse.

» Viennent ensuite :

- 5,006 charpentiers, menuisiers, ébénistes et autres ouvriers en bois,
- 900 ouvriers en bâtiments,
- 1,537 ouvriers en cuir,
- 1,215 ouvriers en vêtements et mobiliers, tailleurs, passementiers, etc.
- 2,153 ouvriers en fer.

» L'un de ces derniers, armurier de son état, était parti de Liège pour venir se placer à Paris avec sa femme et sa petite fille âgée de quinze mois. En route, à Beauvais, la jeune mère tombe malade. Elle reconnaît avec effroi qu'elle est atteinte de la petite vérole et entre à l'hospice, où elle succombe après plusieurs jours de maladie. L'armurier, qui avait dépensé à Beauvais toutes ses économies, prit son enfant dans ses bras et se mit courageusement en route, marchant le jour, couchant le soir dans une grange ou une étable. Quelques jours après, il arrivait à l'Hospitalité, exténué de fatigue et de faim. Il était temps! Pour toute nourriture, il n'avait partagé depuis le matin, avec sa fille, qu'un morceau de pain trempé dans une tasse de lait qui lui avait été donnée dans une ferme par charité.

» La femme du Gérant recueillit chez elle la petite fille, pendant que le père cherchait du travail. Trois jours après, il était placé et une dame charitable, qui s'était intéressée à la jeune orpheline, voulut prendre sa part de maternité en payant le premier mois de nourrice de l'enfant.

» Nous avons reçu également :

- 638 compositeurs, imprimeurs, relieurs,
- 1,414 cuisiniers, bouchers, pâtisseries, confiseurs, etc.,
- 1,677 domestiques, infirmiers, cochers et palefreniers.

» En consultant la statistique, nous pourrions croire que le commerce des cheveux diminue, — ce qui, par parenthèse, paraîtra bien invraisemblable aux hommes mariés, — car nous

avons relevé parmi nos clients le chiffre énorme de 322 coiffeurs et perruquiers !

» Parmi les ouvriers d'art, nous comptons :  
810 sculpteurs et 568 horlogers et bijoutiers.

» Hélas ! loin d'avoir sur eux des montres ou des bijoux, ils n'avaient même plus leurs outils !

» Nous avons recueilli encore :  
1,158 employés de bureau et 279 comptables.

» A ce propos je retrouve, dans le numéro du *Clairon* du 5 mai dernier, un article fort intéressant sur l'Hospitalité de nuit, dans lequel M. Henry d'Ideville raconte les impressions qu'il a ressenties à la suite d'une visite faite à la rue de Tocqueville quelques jours auparavant :

» Devant le guichet où chaque nouvel arrivé est astreint à décliner son nom, se passa ce soir un incident assez curieux.  
» J'avais remarqué, derrière ses camarades de misère, un homme de quarante ans, assez bien vêtu, qui pleurait à chaudes larmes et s'essuyait constamment le visage, comme pour le dissimuler.  
» A la question ordinaire de l'employé : « Avez-vous déjà couché ici ou rue de Vaugirard ? » l'homme releva fièrement la tête et répondit haut, avec indignation : « Jamais ! » Je le suivis du regard ; il alla s'asseoir sur le banc réglementaire, en attendant le coucher, et continua de pleurer. Il semblait fort agité. Nous nous approchâmes de lui ; un des visiteurs et moi, nous lui adressâmes la parole. L'histoire de ce malheureux était singulière.  
» Employé dans une maison importante de Marseille, où il occupait une situation fort bonne, il l'avait abandonnée récemment. « J'arrive de Monaco, nous dit-il, où j'ai perdu au jeu tout ce que je possédais, un petit héritage de douze mille francs ; il ne me reste plus rien, absolument rien ; je suis arrivé à Paris avant-hier. Je n'ai que les habits que je porte.  
» Toute la journée, j'ai couru la ville sans rien trouver. Plus d'une fois, j'ai pensé au suicide et je vous avoue que, si je n'avais connu l'existence de votre maison pour en avoir visité une pareille à Marseille, je serais à cette heure couché dans la Seine. Je ne l'ignore pas, ma misère n'est pas intéressante. Je suis un véritable joueur. »

» Il était sincère dans son aveu. Espérons que cette dure leçon lui aura profité ! »

» Dans les professions libérales, continue le Rapport citons :  
» 75 professeurs, instituteurs et interprètes, 28 artistes dramatiques et musiciens, 3 journalistes, 3 avocats, 2 architectes, 1 ingénieur civil, 4 docteurs en médecine, 4 officiers.

» M. X... — admettons qu'il soit avocat — s'était fait une fort belle clientèle à Paris, quand il épousa la fille d'un commerçant anglais.

» Son beau-père lui persuada qu'une fortune plus rapide l'attendait aux États-Unis. Il partit donc, faisant des rêves d'or, comme Perrette avec son pot au lait. Mais la fable n'est que trop vraie souvent, et le nouveau monde ne lui apporta, que déceptions.

» Quelques années après, il perdait son beau-père, qui n'avait pas été plus heureux que lui dans son commerce. Confiant sa femme à ses parents d'Angleterre, M. X... revint en France complètement ruiné, à ce point qu'il est venu frapper à notre porte.

» Son talent, son nom si honorablement connu, nous sont un sûr garant qu'il rétablira sa clientèle et sa fortune, et nous avons la conviction qu'il deviendra un de nos bienfaiteurs, comme il nous l'a spontanément promis en nous quittant.

» Pendant l'année 1881, nous avons distribué :

» 17,312 bons de pain,

» 8,000 bons de fourneaux et

» 6,676 articles de vêtements ou chaussures.

» 64 malades sont entrés par nos soins dans les hôpitaux et nous avons pu procurer des places à 5,251 hommes. Remercions ici tout particulièrement les Compagnies de chemins de fer qui ont procuré du travail à 723 d'entre eux.

» Pour trouver un emploi, nos hommes changent quelquefois de métier. C'est ainsi qu'un conducteur d'omnibus s'est dévoué aux soins des malades en devenant infirmier.

» Un boulanger est devenu charcutier ; un imprimeur et un coiffeur se sont placés comme palefreniers ; un peintre a quitté ses pinceaux pour l'aiguille du tailleur, et un fumiste est descendu des toits pour prendre le burin du graveur. Chose plus étonnante ! un cuisinier a abandonné ses casseroles pour prendre la plume de l'écrivain !

» Enfin, un fermier des environs de Paris a transformé en cultivateurs quatorze pensionnaires qui étaient armurier, bonnetier, horloger, garçons marchands de vins, etc.

» C'est un bon exemple à suivre, et nous serons heureux d'envoyer des travailleurs à tous les fermiers qui voudront bien s'adresser à nous.

» Nous vous disions tout à l'heure que, sur les 27,950 pensionnaires reçus cette année, nous avons eu la bonne fortune de procurer du travail à 5,251 d'entre eux, soit 18 0/0. Ce qui est facile pour des journaliers et des ouvriers d'états devient d'une difficulté extrême quand il s'agit de personnes qui exercent une profession libérale ou même qui n'ont aucune profession.

» Nous nous sommes trouvés un jour en face du descendant d'une famille qui a joui d'une certaine notoriété au commencement du siècle. Après avoir mangé sa fortune de 300,000 francs environ, pendant les trente années qu'il passa en Amérique, une vie des plus accidentées, il revint à Paris, où il végéta quelque temps, repoussé par tous ses parents, expulsé de son garni, et ce n'est qu'après avoir senti les angoisses de la faim pendant deux jours qu'il se décida à demander l'hospitalité.

» Nous l'avons conservé pendant près de deux mois, et il se résigna à accepter un modeste emploi dans une agence de publicité, en attendant son départ pour l'isthme de Panama.

» C'est une bien douce consolation pour nous d'être appelés à sécher parfois les pleurs de parents désolés.

» Un soir, un jeune garçon de quatorze ans, vêtu avec une certaine recherche, vint nous demander asile. Il avait quitté le toit paternel à la suite de réprimandes qui lui avaient déplu. Depuis trois jours, il errait dans Paris, marchant la nuit, dormant le jour sur les bancs publics. Le Gérant, l'ayant pris à part, lui fit avouer toute la vérité, le fit reposer et fit prévenir secrètement les parents de son arrivée.

» Ils accourent. Se figurer leur joie est impossible! Elle était d'autant plus vive que leurs angoisses avaient été plus terribles. Ni les voisins ni la police n'avaient pu leur donner des nouvelles de leur fils. Depuis trois jours ils couraient à sa recherche et, dans leur désespoir, ils étaient allés jusqu'à la Morgue, craignant de n'y rencontrer qu'un cadavre!

» Arrivés à minuit à l'établissement, ils voulaient à toutes forces revoir et ramener l'enfant prodigue. Le Gérant s'y opposa : il est contraire au règlement de laisser sortir un pensionnaire pendant la nuit et puis une nuit de repos dans notre

asile ne pouvait être que salutaire pour la tête exaltée du jeune héritier, qui fut ramené le lendemain par un surveillant au domicile paternel.

» C'est ainsi, que l'OEuvre augmente chaque jour le nombre de ses amis et suscite des témoignages de reconnaissance des hôtes qu'elle a abrités, ce qui est pour nous la plus douce des récompenses.

» Citons, à ce propos, un pensionnaire de vingt-deux ans, tête légère et bon cœur. Réconcilié avec sa famille par l'intervention du Gérant, il fut placé en qualité de commis dans un magasin de nouveautés.

» Depuis cette époque, il emploie une partie de ses économies à acheter des bas, des chaussettes, des chemises et les apporte à l'OEuvre, dont il est devenu l'un des visiteurs les plus assidus.

» Citons un fait plus rare encore : un pensionnaire remboursant une petite somme qui lui avait été prêtée :

» Un pauvre cordonnier était arrivé à pied de Bordeaux avec sa femme et ses deux enfants, il y a trois ans. C'était un brave homme d'ailleurs! Une légère avance lui fut faite pour louer une chambre garnie. Depuis ce temps, son petit commerce a prospéré et il est venu fidèlement rapporter, cette année, au Gérant, l'argent qui lui avait été prêté et que ce dernier ne comptait plus revoir. »

En 1881, les recettes ont été de 101,424 fr. 07 c.

Comme nos lecteurs le voient, cette OEuvre rend de très grands services, et pour s'en convaincre, il n'y a qu'à visiter un des asiles au moment où les portes s'ouvrent pour recevoir « ceux qui n'ont pas une pierre pour reposer leur tête ».

### III

#### *OEuvre israélite de travail et de placement.*

Nous recevons le compte rendu des travaux de cette œuvre pendant l'année 1881, et nous rendons hommage à la charité de ses fondateurs. A peine cette œuvre est-elle née qu'elle a obtenu, environ 18,000 francs de souscriptions.

Elle est dirigée par M. Raphaël Lévy, l'aumônier des prisons et hôpitaux, qui accomplit sa mission avec tant de zèle et de dé-

vouement. Nous remarquons, dans le Comité qui assiste M. Lévy plusieurs personnalités importantes de la société israélite.

Cette œuvre a été créée pour venir en aide à ceux qui ont la bonne volonté de travailler, mais qui ne le feraient pas s'ils n'étaient encouragés et soutenus, — comme à ceux qui, sortant d'une prison, ont l'intention de reprendre le droit chemin.

Des hommes commettent un délit, qui avaient d'abord la volonté de travailler; ils ont frappé à plus d'une porte, et ont été rebutés; alors la force physique manque aux uns, la force morale aux autres. C'est à ce moment qu'il faut relever le défaillant et ne pas le laisser se décourager pour toujours.

Voyons donc ce qu'a fait M. Raphaël Lévy, secondé par des aides dévoués.

Le siège de l'œuvre est 10, rue Saint-Gilles. Le local se compose de trois pièces: 1<sup>o</sup> un bureau, 2<sup>o</sup> une salle d'attente et de lecture, 3<sup>o</sup> une pièce où sont tenus en réserve les effets d'habillement à l'usage des protégés de l'Œuvre.

L'Œuvre a reçu, en 1881, 335 individus; elle a pu en placer près de la moitié. 142 ont rapporté la preuve qu'ils avaient une place, grâce à la Société; 89 ne sont pas revenus, et on peut croire qu'ils sont tous placés.

Il est inutile de faire ressortir plus longuement le côté humanitaire de cette œuvre. Donner à ceux qui sont sans place les moyens d'attendre et leur procurer du travail, c'est-là une œuvre qui mérite d'être encouragée, surtout quand elle s'adresse d'une façon toute spéciale aux libérés.

Son fondateur-directeur a voulu qu'elle répandit ses bienfaits sur ses coréligionnaires: c'est une bonne et charitable pensée dont il faut le remercier.

Déjà un poète éminent, M. Eugène Manuel, l'a fait, mieux que nous ne le pourrions, en sertiissant, dans d'admirables vers qu'il lui a dédiés, la pensée qui l'inspire et l'espérance qui le fortifie.

#### RACHAT

« D'où viens-tu? — Du pays de misère et de honte.  
— Qu'as-tu fait? — J'ai péché: je me sens avili.  
— Où vas-tu? — Je gravis le sentier qui remonte.  
— Que veux-tu? — Du travail, et, s'il se peut, l'oubli. »

« Crois-tu qu'il est un Dieu, pauvre âme encore obscure?  
— Que ta bonté le prouve, et j'y croirai demain

— Crois-tu que le travail peut laver la souillure?  
— Je l'espère déjà, si tu me tends la main. »

« Et sauras-tu marcher? — Oui, pourvu qu'on m'éclaire.  
— Sauras-tu vouloir? — Oui, sûr contre l'abandon.  
— Sauras-tu lutter? — Oui, si j'obtiens mon salaire.  
— Sauras-tu souffrir? — Oui, si c'est pour le pardon! »

9 janvier 1881.

BENOIST LÉVY,  
Avocat à la Cour de Paris.

#### IV

### *Société de patronage pour les libérées protestantes.*

« Les prisonnières libérées se trouvent à l'expiration de leur peine exposées à des tentations redoublées et plus incapables que jamais d'y résister seules, sous le poids du stigmate imprimé par la prison. La difficulté de se procurer du travail est en effet presque insurmontable pour elles; le service domestique, ressource primitive de la plupart d'entre elles, leur est devenu momentanément impossible par suite de la méfiance qu'elles inspirent; bien peu ont appris un métier lucratif et elles verraient d'ailleurs les ateliers se fermer devant elles. »

Ainsi s'expriment les dames du Comité de Saint-Lazare en annonçant l'ouverture d'un *Atelier de travail* pour les libérées, qu'elles vont pouvoir établir, grâce à la bienveillante initiative d'une grande librairie de Paris.

Ce sera un atelier de plieuses et de brocheuses. Le travail n'y est encore assuré que pour une douzaine de femmes sortant de Saint-Lazare ou de Doullens. Ce n'est donc qu'un essai; mais s'il réussit, nul doute que l'œuvre ne prenne de prompts et utiles développements.

L'apprentissage du métier de plieuse étant des plus simples, c'est vers cette branche de l'entreprise que seront dirigés les premiers efforts. Une ouvrière ainsi employée à la tâche peut gagner 2 à 3 francs par jour. Le salaire des couseuses est souvent plus élevé. Les prisonnières libérées formées dans cet atelier, relevées à leurs propres yeux et aux yeux de la société par le travail, pourront, en le quittant, suffire honnêtement à

leur existence; elles seront remplacées par d'autres libérées, également dépourvues de ressources et d'appui. Les leçons qu'elles auront reçues dans la prison, les efforts tentés pour le bien de leurs âmes, pourront ainsi, en se prolongeant, porter de bons fruits.

En attendant que l'œuvre se développe, les prétentions actuelles du Comité sont modestes. Il lui faut un atelier avec ses dépendances, une directrice pieuse et dévouée, une habile contre maîtresse qui puisse former les ouvrières destinées à dresser les autres. Pendant les apprentissages, il sera obligé de subvenir dans une certaine mesure aux besoins de ses pauvres protégées et cette nécessité se renouvellera souvent, car plus d'une le quittera par lassitude de la discipline ou par entraînement vers le mal et les bonnes ouvrières iront ailleurs chercher une vie et des ressources indépendantes. Les frais de premier établissement, quelque restreints qu'ils puissent être, porteront donc probablement les dépenses de première année à *six mille francs* au moins.

La bonne volonté est assurée, le travail est tout prêt, comme le dévouement de ceux qui doivent diriger l'œuvre; le Comité espère que les ressources matérielles ne lui feront pas défaut et compte sur l'active charité de ceux qui voient dans le patronage une œuvre de relèvement des âmes et de préservation sociale.

*(La fin au prochain numéro.)*

## SÉANCE

DE LA

# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

DU MARDI 13 JUIN 1882

*Présidence de M. BÉRENGER, sénateur, président.*

**Sommaire.** — Rapport de M. Petit sur la détention à long terme en réponse au questionnaire adressé à la Société générale des prisons par la Société Howard. — Discussion de ce rapport: MM. Desportes, Lunier, De Gasté Lacoïta, Berenger.

La séance est ouverte à 8 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Messieurs, depuis votre dernière séance, le Conseil de Direction a nommé :

**MEMBRES TITULAIRES :**

**VAN HEUKELOM**, vice-président du tribunal d'arrondissement et membre de la commission des prisons de Rotterdam.

**PH.-A. BOUVIN**, membre du tribunal d'arrondissement et secrétaire de la commission des prisons de Rotterdam.

**H. MARCY**, avocat à Nice, ancien magistrat.

**M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.** — Messieurs, voici la liste des ouvrages offerts à la Société générale des prisons depuis notre dernière réunion :

12° *Rapport annuel de la société de patronage de l'Est-Sussex.*

13° *Rapport annuel de la société de patronage de Maryland.*

26° *Rapport annuel de l'Union des écoles du dimanche du Maryland*, offert par **M. W.-A. BAKER.**

*Observations sur les qualités requises et l'éducation profes-*